



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901
Siège social : 80 rue des Jardiniers
46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOT

Association loi 1901
Siège social : 80 rue des Jardiniers
46000 CAHORS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Lot relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. *Principes, règles et méthodes comptables* » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 janvier 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	41 881	31 452
Terrains					Report à nouveau	637 396	711 643
Constructions					Résultat de l'association	-37 604	-63 819
Matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 088	4 616	472	952	Total	641 673	679 277
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés		406
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	5 088	4 616	472	952	Provisions pour charges	642	
					Total	642	406
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	561		561	1 121	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 000		1 000	14	Fournisseurs	3 607	4 220
Comptes courants OCCE	2 230		2 230	2 230	Dettes fiscales et sociales	3 690	2 195
Autres créances (dont erreurs débitrices)				1 350	Comptes courants OCCE	894	
Trésorerie	645 481		645 481	680 750	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance	1 096		1 096	130	Produits constatés d'avance	333	450
Total	650 368		650 368	685 595	Total	8 524	6 864
TOTAL	655 456	4 616	650 840	686 547	TOTAL	650 840	686 547

OCCE DU LOT

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	116 589	150 444
Ventes de produits	265 648	258 453
Prestations de service et animations	254 331	208 275
Subventions d'exploitation	185 033	169 156
Dons et Mécénat	1 226	787
Contributions financières	192 529	169 375
Autres produits	1 148	374
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	406	4 294
Total	1 016 910	961 157
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	174 814	170 964
Variation des stocks de fournitures à céder	560	14
Autres achats et charges externes	849 089	767 741
Aides financières	1 464	180
Impôts et taxes	1 070	832
Salaires	13 240	12 072
Charges sociales	3 078	2 988
Cotisations reversées	13 508	42 022
Autres charges	1	1 330
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	19 107	37 547
Dotations aux dépréciations et provisions	642	
Report en fonds dédiés		
Total	1 076 574	1 035 689
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-59 664	-74 532
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 414	6 451
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 414	6 451
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 414	6 451
RESULTAT COURANT (I + II)	-54 250	-68 081
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 197	6 333
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	20 197	6 333
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 550	2 071
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	3 550	2 071
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	16 646	4 262
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-37 604	-63 819
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	70 785	71 473
Total	70 785	71 473
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	70 785	71 473
Total	70 785	71 473

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOT

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	650 839,86 €	686 546,98 €
Résultat de l'exercice :	-37 603,52 €	-63 818,83 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	170	168
dont coopératives et foyers agrégés :	170	168
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	11 411	11 407
Heures de bénévolat du siège départemental	400	400
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 174	2 199
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	70 785 €	71 473 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les projets FDVA2 sont soldés. De nouveaux placements financiers ont été contractés pour remplacer les comptes à terme clos

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOT

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-37 603,52	}	dont 715,08 pour le siège départemental dont -38 318,60 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :		}	dont pour le siège départemental dont pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs C.R.F. agrégés.
entre total actif et total passif constatés dans			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	645 480,51	}	dont 46 403,58 pour le siège départemental dont 599 076,93 pour les C.R.F. agrégés, 3 523,98 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	19 107,36	}	dont 480,00 pour le siège correspondant aux amortissements dont 18 627,36 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	1 042 520,37	}	dont 109,57 par C.R.F. agrégé. dont 59 240,15 pour le siège départemental dont 983 280,22 pour les C.R.F. agrégés, 5 784,00 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ			
Total des charges :	1 080 123,89	}	dont 58 525,07 pour le siège départemental dont 1 021 598,82 pour les C.R.F. agrégés, 6 009,40 par C.R.F. agrégés
soit en moyenne environ			
Résultat net moyen :			-225,40 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Comptacoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	170	168
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	2	168
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	7
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1	152
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires		
Participants aux séances de formation (estimation)		

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOT

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	41 881	31 452
Terrains					Résultat du siege de l'association	715	10 429
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	42 597	41 881
Autres immobilisations corporelles	5 088	4 616	472	952	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		406
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	642	
Total	5 088	4 616	472	952	Total	642	406
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	561		561	1 121	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 000		1 000	14	Fournisseurs	3 607	4 220
Comptes courants OCCE	2 230		2 230	2 230	Dettes fiscales et sociales	3 690	2 195
Autres créances				1 350	Comptes courants OCCE	894	
Trésorerie	46 404		46 404	43 355	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	1 096		1 096	130	Produits constatés d'avance	333	450
Total	51 291		51 291	48 199	Total	8 524	6 864
TOTAL	56 379	4 616	51 763	49 151	TOTAL	51 763	49 151

OCCE DU LOT

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	28 548	28 518
Ventes de produits	4 253	4 107
Prestations de service et animations	3 232	6 645
Subventions d'exploitation	1 443	1 732
Dons et Mécénat	1 226	787
Contributions financières	13 571	13 834
Autres produits	1 148	374
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	406	4 294
Total	53 826	60 289
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 592	3 227
Variation des stocks de fournitures à céder	560	14
Autres achats et charges externes	21 890	22 053
Aides financières	1 464	180
Impôts et taxes	1 070	832
Salaires	13 240	12 072
Charges sociales	3 078	2 988
Cotisations reversées	13 508	13 504
Autres charges	1	1 330
Dotations aux amortissements	480	480
Dotations aux dépréciations et provisions	642	
Reports en fonds dédiés		
Total	58 525	56 680
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-4 699	3 609
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 414	6 451
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 414	6 451
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 414	6 451
RESULTAT COURANT (I + II)	715	10 060
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		380
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		380
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		11
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		11
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		369
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	715	10 429
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	11 000	11 000
Total	11 000	11 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	11 000	11 000
Total	11 000	11 000

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de **715.08 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 088,21			5 088,21
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	5 088,21			5 088,21

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 037,21	480,00		4 517,21
Mobilier de bureau	20%	99,00			99,00
Total		4 136,21	480,00		4 616,21

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Licences logiciels Comptacoop web	264.60
Marchandises fédérales	<u>296.80</u>
	561.40

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres-	1 000,00		1 000,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 000,00		1 000,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2 230,00

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

CAT éch. 30/04/2024 40 000,00
Livret A BPO 78 345,56
BPO -74 865,46
La Banque Postale 556,06
Intérêts courus 2 367,42
46 403,58

8. Charges constatées d'avance

Charges locatives 3^{ème} trimestre 2022 (1/3) 41,22
Livres THEA 2023/24 48,81
Abonnement Zoom (8/12) 111,92
Agendas OCCE 2023/24 894,00
1 095,95

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subvention FDVA Ecole dehors (12/08/21)	405,94		405,94	
Total	405,94		405,94	

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)		642,31		642,31
Provisions pour charges		642,31		642,31
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total		642,31		642,31

Dotations / reprises d'exploitation 642,31

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 642,31

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs 113,00
Fournisseurs, factures non parvenues 3 493,60
3 606,60

6. Dettes fiscales et sociales

Personnel – Rémunérations dues	941.13
Congés payés	788.25
Urssaf	477,00
Retraite complémentaire	237.63
Prévoyance	26.44
Mutuelle	34.46
Charges sur congés payés	188.31
Prélèvement à la source	0.00
Uniformation	144.83
Impôt sur les produits financiers	852.14
	3 690.19

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

UR Occitanie	894,00
--------------	---------------

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

BPO-Dotation financière 2023-4/12	333.33
-----------------------------------	---------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	11 411	11 407
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,34 €	1,34 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	28 527,50	28 517,50
Cotisations versées à la Fédération	13 236,76	13 232,12
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	13 236,76	13 232,12

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères - Organismes sociaux (URSSAF)		832,00
Subventions conseil départemental pour siège	450,00	900,00
Subventions communes pour coop	653,00	
Autres subventions Région pour coop	340,00	
Total	1 443,00	1 732,00
Dont versées aux coopératives	993,00	-

3. Contributions financières

Contributions Fédération autres	3 033,22
Contributions Fédération OCCE	<u>10 538,10</u>
	13 571,32

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	250.00
Subventions reversées aux coops	993.00
Prise en charges de dépenses pour les coopératives	<u>221.00</u>
	1 464.00

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS**1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants**

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Cahors, de locaux dépendant du groupe scolaire Zacharie Lafage situé 80, rue des Jardiniers à Cahors (environ 72 m²) pour une valeur estimée à 4 800 €.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 400 heures de travail valorisées à 11 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la **Banque Populaire Occitane** (convention du 28/06/2006). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	153	152
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	580 251.62	591 469.90
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	5 413.89	6 450.86
Montant des impôts dus par l'AD	786.01	803.13
Montant des intérêts acquis nets après impôts	4 627.88	5 647.73
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%